



CROIX MONUMENTALE DITE PIERRE D'ASILE

Bourgogne-Franche-Comté, Doubs Ornans

Dossier IA25000193 réalisé en 1976 revu en 2000

Auteur(s): Liliane Hamelin



Historique

D'après les archives municipales, de 1514 à 1674, Ornans a bénéficié d'un droit d'asile pour ceux qui avaient "commis un homicide par accident ou par autre circonstance méritant grâce [...] prenant de chacun d'eux et de tous autres ce que rendent bourgeois et habitants audit Ornans, dix florins en monnaie pour leur réception." Le réfugié qui sollicitait l'asile devait toucher la niche creusée dans la colonne qui supportait la croix érigée près du Grand pont (côté rue Pierre Vernier) d'où son appellation "pierre d'asile". La croix a été supprimée à la Révolution. La colonne servit de pilier pour une maison au bord de la rive droite de la Loue. Elle y était encore en 1967. Après cette date, le vestige de la croix a été déplacé sur la place Robert Humblot.

Période(s) principale(s): 15e siècle

Description

De cette croix monumentale, il ne reste que la colonne en pierre calcaire qui comporte une niche en accolade.

Eléments descriptifs

Murs: calcaire

Informations complémentaires

• Voir le dossier numérisé : https://patrimoine.bourgognefranchecomte.fr/gtrudov/IA25000193/index.htm

Aire d'étude et canton : Ornans

Dénomination: croix monumentale

© Région Bourgogne-Franche-Comté, Inventaire du patrimoine



Vue générale. 25, Ornans place Robert Humblot

N° de l'illustration : 19772500038X

Date: 1977

Auteur: Yves Sancey

Reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

© Région Bourgogne-Franche-Comté, Inventaire du patrimoine